

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2019

Date convocation : 15/02/2019

Excusés - Absents : Lydie DESSOLIERS, Stéphane JEAMBRUN, Christian PORCHIS (procuration Jean SOLER), KOSTIW Michel.

Secrétaire de séance : Benoît RAVAILHE

1 Travaux extension halle : Compte rendu de la consultation qui a été réalisée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée compte tenu du montant prévisionnel des travaux, sur la plate-forme des marchés publics AWS-Achats. Douze personnes ont consulté l'annonce, dix dossiers de consultation ont été retirés, quatre personnes ont présenté une offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 pour, 1 abstention),

* RETIENT les offres suivantes pour la réalisation des travaux d'extension de la halle :

<u>Lot 1</u> : Abattage platanes	RIEUNEAU Pascal	300.00 € HT
<u>Lot 2</u> : Terrassements	DIAS Tony pour	4 400.00 € HT
<u>Lot 3</u> : Gros oeuvre	SARL SOULIE	58 845.50 € HT
	Total marché HT	63 545.50 €

* AUTORISE Madame le Maire à signer le marché correspondant et tout autre document s'y rapportant nécessaire à son exécution.

2 Affaire DIRRIG / PRAT : Lecture de la proposition du rapporteur qui sera soumise au TA pour décision définitive début mars. Il en ressort que la commune, dont la carence en matière de police est reconnue devra régler la somme totale de 5 500 € aux époux DIRRIG pour préjudice subit. M. PRAT quant à lui est censé ne pas ignorer le règlement sanitaire départemental, qui stipule que la chaussée doit être nettoyée de ses souillures.

3 Plan Local d'Urbanisme : dans le cadre de la mise en œuvre du PLU, il y a lieu de créer une commission urbanisme qui sera appelée à travailler sur ce dossier avec les bureaux d'études qui ont été choisis. Il est décidé à l'unanimité que les personnes suivantes constitueront cette commission : Rolande AZAM, RAVAILHE Benoît, DUFOSSE Martine, DOUZIECH Gérard, SOLER Jean et VIDAL Chantal en tant que personne administrative.

4 Restauration retable Eglise St Salvy de Fournials : Rappel de l'état d'avancement de la restauration du retable et nécessité de réaliser les demandes de financement pour la phase 3 de la restauration, dont le coût HT s'élève à 22 596 € HT. Accord à l'unanimité pour déposer les demandes de financement auprès des financeurs suivants : Département (20 %) , Région (20 %) , DRAC (40 %) .

5 Avancement personnel 2019 : accord à l'unanimité pour valider les avancements de ARNAL Nathalie (adjoint technique principal 2° Classe), et VIDAL Chantal (rédacteur principal 1° classe) .

6 Questions diverses

***Budget assainissement** : suite au transfert de la compétence assainissement au Pôle des Eaux de la 3CS, accord à l'unanimité pour transférer le passif et l'actif du budget assainissement.

***Convention VVV** : accord pour signer la convention de mise à disposition à l'Association Valorisation du Viaduc du Viaur de l'ancienne salle du CLAE, rue de Tréban.

***Ecoles** : Compte tenu de la projection des effectifs à la rentrée 2019, décision de l'inspection académique de la fermeture d'une classe à Tanus. (Différence + 10 à Pampelonne)

***Recensement population** : Population municipale comptée lors du recensement 2019 : 529, à ce chiffre s'ajoute les recensés comptés à part (étudiants, enfants en garde alternée, etc) et les résidences secondaires (1 pour 4). Se pose la question des logements vacants, qui sont au nombre de 50, comment inciter les gens à rénover, louer.

***La Poste** : cherche à diversifier leurs services : portage de repas, détection des nids de poules, veiller sur mes parents, coworking... Il est décidé de ne pas donner suite pour le moment.

***Pièges animaux** : la mairie a été informée et interpellée par une personne dont le chat a été pris dans un piège à mâchoires, qui lui a sectionné les 2 pattes arrière. Il est rappelé que l'utilisation de ce type de piège est interdite. Par ailleurs chacun est responsable de ses animaux qui ne doivent pas divaguer. Les coordonnées du garde-chasse seront fournies à la plaignante.

***Extinction éclairage public** : suite à la réunion publique du 15 février, il est décidé à l'unanimité des horaires suivants pour l'extinction de l'EP : 23h à 6h du matin. Des panneaux lumineux et de la peinture réfléchissante seront mis en place avant cette extinction, Jean se charge d'aller récupérer ces éléments à la mairie de Rosières.

***Radar pédagogique** : 44 €/mois avec engagement pendant un an. A voir, se renseigner auprès de la préfecture pour un prêt à cet effet.

*Divers :

- Contact Mutualia (complémentaire santé) demande salle et parrainage mairie : réponse négative
- Nouvelle Sté Coopérative à Carmaux porteuse de projets photovoltaïques, réunion à Carmaux le 13 mars.
- Assemblée générale Crédit Agricole le 12 mars à Valdériès
- Le Comité des Fêtes demande un agrandissement de leur espace sous la halle. Réunion des 3 associations avec la mairie le vendredi 08 mars à 20h30

La séance est levée à 21h50

Madame le Maire de Tanus,

Rolande AZAM

 